

Veillez lire attentivement !

Indications relatives à l'exécution d'amendes

Une amende a été prononcée à votre encontre par décision judiciaire ayant force de chose jugée. Si vous avez déjà versé l'amende dans son intégralité, vous n'avez pas besoin de poursuivre la lecture de ces indications.

Conséquences du non-paiement

Si l'amende n'est pas payée au cours du délai imparti, y compris après réception d'une mise en demeure, le Ministère Public est tenu de procéder au recouvrement par coercition. Ceci peut se faire par exemple par la saisie ou la liquidation de vos biens mobiliers ou la saisie de votre salaire.

Si le recouvrement n'aboutit pas ou si, dès le départ, il est voué à l'échec, l'exécution d'une **peine privative de liberté à titre de remplacement** sera ordonnée. Le Ministère Public délivrera un mandat d'arrêt si vous ne comparez pas de votre propre gré au cours du délai indiqué dans la citation de comparution pour l'entrée en détention.

Allègements de paiement

Si vous deviez ne pas pouvoir régler l'amende en une fois, il est possible, afin d'éviter une peine privative de liberté à titre de remplacement, de vous octroyer un paiement par traites ou, exceptionnellement, un report de paiement provisoire. Ce faisant, le but de la peine doit cependant être maintenu.

Travail d'intérêt général

Si vous n'êtes pas en mesure de verser l'amende au cours d'un délai raisonnable, il est également possible d'éviter l'exécution d'une peine privative de liberté à titre de remplacement en exécutant un travail d'intérêt général. Le travail d'intérêt général consiste en une activité non rémunérée, par exemple dans des institutions sociales. Le travail d'intérêt général peut seulement être fourni sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne.

Demande

Il est possible de demander des allègements de paiement ou l'exécution d'un travail d'intérêt général auprès du Ministère Public en indiquant le numéro de dossier. Vous devez joindre à votre demande les justificatifs relatifs à votre situation économique actuelle.

Vous trouverez d'autres informations – y compris dans différentes langues – au point :



